

COMPTE RENDU

DE LA SESSION DES REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS N^o 99-11

Le Conseil, par l'entremise de ses représentants suppléants, s'est réuni à Montréal les 18 et 19 novembre 1999. M. William Nitze des États-Unis, présidait la séance, alors que M^{me} Norine Smith et M. José Luis Samaniego représentaient respectivement le Canada et le Mexique. M. Jonathan Plaut, représentait le CCPM et la directrice exécutive de la CCE, M^{me} Janine Ferretti, représentait le Secrétariat. Le secrétaire du Conseil, M. Marc Paquin, agissait à titre de secrétaire de la séance. D'autres représentants officiels des Parties et du Secrétariat participaient également à cette session (voir l'annexe A).

Point 1 Adoption de l'ordre du jour

Conformément aux Règles de procédure du Conseil, les représentants suppléants adoptent l'ordre du jour au début de la séance en se fondant sur l'ordre du jour provisoire. L'ordre du jour, tel qu'adopté, figure à l'annexe B.

Point 2 Compte rendu de la directrice exécutive

Conformément aux Règles de procédure du Conseil, la directrice exécutive met les représentants suppléants au courant des activités du Secrétariat, y compris de l'état des communications visées à l'article 14 de l'ANACDE, et souligne les questions qui réclament l'attention du Conseil. Les notes de la directrice exécutive figurent à l'annexe C.

En réponse à une question soulevée par le président du CCPM, la directrice exécutive mentionne que l'organisation hôte de la conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui aura lieu à Seattle, parraine une séance sur l'environnement et le commerce avant la conférence, et que le Secrétariat participera à l'une des séances de discussion.

Les Parties examinent ensuite des propositions de date pour la tenue de la prochaine session ordinaire du Conseil, au mois de juin.

Point 3 Compte rendu du président du CCPM

Le président du CCPM met les représentants suppléants au courant des activités du Comité. Il indique que le processus d'élection du président du Comité pour 2000 est en cours et qu'il devrait se terminer vers la fin novembre. Le président mentionne également que le CCPM a transmis au Secrétariat une lettre de la Commission des pêcheries des Grands Lacs concernant les envahisseurs aquatiques. Il indique également que l'*Environmental Health Coalition* (Coalition pour un environnement sain) a également fait parvenir une lettre qui fait état d'un problème de rapidité de traitement dans le cadre de la communication n^o 98-007 visée à l'article 14 relativement à la société mexicaine *Metales y Derivados*. Il souligne que c'est la première fois qu'une telle lettre est adressée au CCPM. M. Plaut indique également que le grand public, et

notamment des groupes autochtones, ont formulé des commentaires sur le Plan d'action régional nord-américain (PARNA) relatif au mercure. En dernier lieu, il déclare que la Maison-Blanche a nommé récemment M. Steve Owens afin de combler l'un des deux postes de représentants américains vacants au sein du CCPM.

Les États-Unis indiquent qu'ils sont encore à la recherche d'une autre personne pour combler le deuxième poste vacant.

Le Mexique fait remarquer que le processus visé à l'article 14 est devenu lent, altéré et controversé contrairement à ce qui avait été prévu au départ, à savoir de favoriser la coopération entre les Parties et de soumettre à l'examen du Conseil, dans les meilleurs délais, les questions qui prêtent à interprétation à mesure qu'elles se présentent. Le Mexique relate également que le processus d'examen du Plan de programme pour 2000 à 2002 qu'il a entrepris avec son Comité consultatif national (CCN) a donné lieu à des échanges enrichissants.

Point 4 Adoption des comptes rendus sommaires

Les représentants suppléants adoptent les comptes rendus sommaires des sessions n^{os} 99-09 et 99-10.

Point 5 Examen du projet de plan de programme pour 2000 à 2002

Les représentants suppléants examinent le projet de plan de programme pour 2000 à 2002 et approuvent, en principe, divers projets proposés pour 2000. Ils demandent au Secrétariat de remanier certaines descriptions de projet et conviennent de poursuivre cet examen au cours de leur session de décembre.

Point 6 La santé des enfants et l'environnement

Les représentants suppléants examinent l'ébauche du projet relatif à la santé des enfants et à l'environnement et conviennent, sous réserve de fonds disponibles, de charger le Secrétariat d'établir un rapport à ce sujet. Ils conviennent également de trouver une personne-ressource pour coordonner l'établissement de ce rapport et aider le Secrétariat à cette fin. Il est prévu de publier ce rapport lors de la prochaine session ordinaire du Conseil, au mois de juin.

Point 7 Articles 14 et 15 de l'ANACDE

Point 7.1 Communication n° 97-006 : *Friends of the Oldman River*

Les représentants suppléants ont chargé le groupe juridique d'examiner diverses questions relatives à l'interprétation de l'ANACDE et des Lignes directrices entourant la constitution des dossiers factuels, et de leur faire rapport. Les représentants suppléants prennent notes des observations préliminaires du groupe juridique et conviennent que la présidente du CCPM examine le rapport avec les membres du groupe de travail du Comité sur les articles 14 et 15. Ils décident également de charger le Secrétariat d'analyser les incidences pratiques que l'application de telles observations pourrait avoir sur le traitement des communications, tant en suspens qu'à

venir. Ils reconnaissent de plus que le rapport reflète les observations préliminaires du groupe juridique, que par conséquent il n'est pas définitif et que, malgré un certain consensus, ledit rapport ne reflète pas encore une décision du Conseil sur cette question, étant donné que les États-Unis doivent mener des consultations sur ce point.

En particulier, en ce qui concerne la communication n° 97-006, le Canada indique qu'il ne sera pas en mesure de déterminer, avant le 13 décembre 1999, si le Secrétariat devrait ou non constituer un dossier factuel étant donné qu'une cause connexe est en instance devant la Cour d'appel fédérale du Canada et que le délai d'appel n'est pas encore expiré. Le Canada mentionne que cette cause en instance est reliée aux faits soulevés dans ladite communication. Les représentants suppléants conviennent donc de reporter à leur prochaine session leur décision sur ce point. Le Canada signale que, dans l'intervalle, il ébauchera une résolution à l'intention des représentants suppléants.

Point 7.2 Procédures relatives à la constitution des dossiers factuels

Les Parties font une mise à jour sur l'état d'avancement de leur position concernant des procédures relatives à la constitution des dossiers factuels. Le Mexique réitère son soutien aux concepts fondamentaux de la première proposition du Canada. Celui-ci mentionne qu'il a récemment distribué un projet révisé aux autres Parties mais qu'il ne s'attendait pas à recevoir des commentaires au cours de la présente séance. Les États-Unis indiquent qu'ils sont sur le point de terminer leurs consultations internes, mais qu'il reste un point sur lequel les organismes compétents ne s'entendent pas. Ce pays fera parvenir sous peu une proposition par écrit aux autres Parties. Les représentants suppléants conviennent qu'ils ne donneront pour l'instant aucune directive au Secrétariat, comme celui-ci le lui a demandé, au sujet des dispositions de l'article 15 de l'ANACDE, et que, conséquemment, aucune mesure ne sera prise dans l'intervalle. Le Mexique réitère sa proposition voulant qu'un groupe spécialisé en matière d'interprétation des traités se penche sur les questions d'application générale en suspens relatives à la constitution des dossiers factuels.

Point 7.3 Allégations de confidentialité

Cette question a été abordée dans le cadre de l'analyse du point 7.2

Point 8 Réponses du Conseil aux demandes de renseignements du public en suspens

Ce point ne fait l'objet d'aucun examen.

Point 9 Rapport annuel de 1998

Ce point ne fait l'objet d'aucun examen.

Point 11 Autres questions

Aucune autre question ne fait l'objet d'un examen sous ce point.

Point 12 Prochaine session des représentants suppléants

Les représentants suppléants confirment leur participation à l'atelier sur l'environnement et le commerce qui se tiendra, le 13 décembre 1999, au Secrétariat de la CCE. Cet atelier sera suivi, dans la matinée du 14 décembre, d'une réunion des fonctionnaires de l'environnement et du commerce en vertu du paragraphe 10(6) de l'ANACDE.

Point 13 Réunion avec les représentants des programmes nationaux de RRTP

Les représentants suppléants rencontrent les représentants des programmes nationaux de registre de rejets et de transferts de polluants (RRTP) afin de discuter du projet connexe. La réunion débute par des exposés du Secrétariat sur ce projet. Les représentants des programmes de RRTP du Canada, du Mexique et des États-Unis donnent ensuite un aperçu de chacun de ces programmes nationaux.

Ces exposés sont suivis par un examen détaillé au cours duquel les représentants suppléants conviennent de parachever la description du projet de RRTP lors de leur prochaine session.

Point 14 Réunion avec les représentants du Groupe de travail sur la GRPC

Les représentants suppléants rencontrent les représentants du Groupe de travail sur la gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC) afin de discuter du projet connexe. Ils conviennent d'examiner plus avant ce projet au cours de la prochaine session des représentants suppléants.

Point 15 Levée de la séance

Le président lève la séance.

Rédigé par Marc Paquin, secrétaire du Conseil

SESSION 99-11 DES REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS

18 et 19 novembre 1999, Montréal, Canada,

Délégations

CANADA

Représentant suppléant Norine Smith, Environnement Canada
Christine Guay, Environnement Canada
Jenna MacKay-Alie, Environnement Canada
Rita Cerutti, Environnement Canada
Victoria Berry, Environnement Canada
Denis Langlois, Affaires étrangères et commerce international
Renée Sauvé, Affaires étrangères et commerce international

MEXIQUE

Représentant suppléant José Luis Samaniego, Semarnap
Mario Aguilar, Semarnap
Véronique Déli, Semarnap
Ana María Victoria, Semarnap
José Luis Gonzales, Secofi
Jurgen Hoth, Embassy of Mexico

ÉTATS-UNIS

Représentant suppléant William Nitze, EPA Office of International Activities
Lorry Frigerio, EPA Office of International Environmental Policy
Anne Rowley, International Environmental Law Office
Angela Somma, NOAA

CCPM

Jonathan Plaut, Président du CCPM
Manon, Pepin, Coordinatrice du CCPM
Lorraine Brooke, Consultante

**ORDRE DU JOUR
DE LA SESSION DES REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS N^O 99-11**

Se tiendra au Secrétariat de la CCE
le jeudi, 18 novembre 1999, de 9 h 30 à 18 h 30
et le vendredi, 19 novembre de 8 h 30 à 16 h 00

- Point 1 Adoption de l'ordre du jour
- Point 2 Compte rendu de la directrice exécutive
- Point 3 Compte rendu du président du CCPM
- Point 4 Adoption du compte rendu sommaire
- Point 5 Examen et approbation du Plan de programme pour 2000 à 2002
- Point 6 La santé des enfants et l'environnement
- Point 7 Articles 14 et 15 de l'ANACDE
- Point 8 Réponses aux demandes de renseignements du public en suspens
- Point 9 Rapport annuel de 1998
- Point 10 Approbation de la version espagnole des règles de procédure de la CCE
- Point 11 Autres questions
- Point 12 Prochaines sessions des représentants suppléants
- Point 13 Réunion avec les représentants nationaux des programmes de RRTP
- Point 14 Réunion avec les représentants du Groupe de travail sur la GRPC
- Point 18 Levée de la séance

SESSION DES REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS N° 99-11
ANNOTATIONS DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point 1 Adoption de l'ordre du jour

Conformément au paragraphe 9(6) de ses Règles de procédure, le Conseil doit adopter l'ordre du jour au début de la séance en se fondant sur l'ordre du jour provisoire. Les représentants suppléants sont invités à adopter l'ordre du jour de la séance.

DOCUMENT :

- Ébauche de l'ordre du jour provisoire annoté
(distribuée le 4-11-99)

C/C.01/99-11/AGEN/01/Rev.1

Point 2 Compte rendu de la directrice exécutive

Aux termes du paragraphe 5(3) des Règles de procédure du Conseil, la directrice exécutive peut faire des exposés oraux ou écrits au Conseil. La directrice exécutive mettra donc les représentants suppléants au courant des activités du Secrétariat, y compris de l'état des communications visées à l'article 14 de l'ANACDE, et soulignera les questions qui réclament l'attention du Conseil.

DOCUMENT :

- Notes de la directrice exécutive (à distribuer)

Point 3 Compte rendu du président du CCPM

Le président du CCPM mettra les représentants suppléants au courant des activités du Comité.

DOCUMENT : Aucun

Point 4 Adoption des comptes rendus sommaires

Conformément à l'article 11 des Règles de procédure du Conseil, la directrice exécutive a rédigé les comptes rendus sommaires des sessions des représentants suppléants. Aux termes du même article, les intervenants ont la possibilité d'apporter des corrections à leurs observations avant que les comptes rendus soient définitivement adoptés par le Conseil. Les représentants suppléants sont invités à examiner et à adopter les comptes rendus sommaires des sessions n^{os} 99-09 et 99-10.

DOCUMENTS :

- a) Compte rendu sommaire de la session n° 99-09
(distribué le 4-11-99)
- b) Compte rendu sommaire de la session n° 99-10
(distribué le 4-11-99)

C/C.01/99-09/SR/01/Rev.3

C/C.01/99-10/SR/01/Rev.2

Point 5 Examen et approbation du Plan de programme pour 2000 à 2002

Les représentants suppléants sont censés examiner la version révisée du Plan de programme pour 2000 à 2002 et approuver les Programme et budget pour 2000 dont une copie est jointe en annexe.

DOCUMENTS :

- a) Version révisée (Rev.1) du Plan de programme de la CCE pour 2000 à 2002 (à distribuer)
- b) Avis du CCPM n° 99-11 – *Programme d'action nord-américain : Projet de plan de programme de la CCE pour 2000 à 2002*

Point 6 La santé des enfants et l'environnement

Comme les représentants suppléants l'en ont chargé au cours de leur dernière session, le Secrétariat ébauchera, en collaboration avec les spécialistes des Parties et dans le cadre d'une téléconférence, la version provisoire révisée d'un rapport sur la santé des enfants et l'environnement. Les représentants suppléants sont invités à examiner cette version et à fixer les prochaines étapes de cette démarche.

DOCUMENT :

- Document conceptuel du Secrétariat sur la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord (à distribuer)

Point 7 Articles 14 et 15 de l'ANACDE

Point 7.1 Communication n° 97-006 : *Friends of the Oldman River*

Le 19 juillet 1999, le Secrétariat a informé le Conseil qu'il estimait que la communication présentée par l'organisation *Friends of the Oldman River* (SEM 97-006), relative aux méthodes d'application des lois au Canada, justifiait la constitution d'un dossier factuel. Aux termes du paragraphe 15(2) de l'ANACDE, le Conseil est censé décider, par un vote des deux tiers, si le Secrétariat doit constituer un dossier factuel sur cette question.

DOCUMENTS :

- a) Décision du Secrétariat prise en vertu de l'article 15 (19 juillet 1999)
- b) Ébauche de résolution du Conseil (à distribuer)

Point 7.2 Directive sur la constitution des dossiers factuels

Les représentants suppléants sont invités à entamer des discussions sur l'élaboration d'une directive concernant la constitution des dossiers factuels. Comme les représentants suppléants en ont convenu au cours de leur dernière session, auparavant, les Parties partageront leurs vues par écrit sur le contenu de cette directive.

DOCUMENTS:

- a) Documents de travail des Parties (à distribuer)

- b) Document de réflexion : *A Policy for the CEC Secretariat with respect to the preparation of factual records under Article 15 of NAAEC* (distribué par le Canada le 13-10-99)
- c) Procédures internes du Secrétariat relatives à la constitution des dossiers factuels (distribuées le 18-5-99)

Point 7.3 Déclarations de confidentialité

Les représentants suppléants sont censés examiner les questions soulevées dans la note de service de la directrice exécutive en date du 14 octobre 1999 au sujet des déclarations de confidentialité faites dans le cadre du processus visé à l'article 14 de l'ANACDE.

DOCUMENT :

- Note de service de la directrice exécutive aux représentants suppléants en date du 14 octobre 1999 au sujet d'un point supplémentaire à l'ordre du jour (distribuée le 14-10-99)

Point 8 Réponses du Conseil aux demandes de renseignements du public en suspens

Les représentants suppléants sont invités à examiner et/ou à parachever les réponses du Conseil aux demandes de renseignements du public.

Point 8.1 Sierra Club du Canada, Conseil des Canadiens et Greenpeace Canada : Chapitre 11 de l'ALÉNA et suspension des causes relatives à S.D. Myers, à Sun Belt Water Inc. et à Pope & Talbot Inc.

Comme convenu lors de leur dernière session, les représentants suppléants sont censés déterminer s'il est justifié que les membres du Conseil répondent conjointement à la lettre qui leur a été adressée collectivement par courrier électronique, le 4 mai 1999, contrairement à celle qui avait été adressée à chacun d'eux, le 22 avril 1999, avec copie aux autres membres.

DOCUMENTS :

- a) Version électronique, en date du 4 mai 1999, de la lettre du 22 avril 1999 émanant du Sierra Club du Canada, du Conseil des Canadiens et de Greenpeace Canada (télécopiée le 18-10-99)
- b) Réponse du ministre du Commerce international du Canada en date du 14 mai 1999
- c) Réponse du ministre de l'Environnement du Canada en date du 9 juin 1999
- d) Lettre du Sierra Club du Canada, du Conseil des Canadiens et de Greenpeace Canada en date du 17 septembre 1998
- e) Réponse du Conseil de la CCE en date du 1^{er} décembre 1998
- f) Lettre du Conseil de la CCE à la Commission du libre-échange (CLÉ) en date du 1^{er} décembre 1998

Point 8.2 Lettre en date du 28 juin 1999 émanant du Sierra Club du Canada, du Conseil des Canadiens et de Greenpeace Canada et coll. : Différend en matière d'investissement (visé par l'ALÉNA) mettant en cause la société Methanex et concernant un avis de la Californie annonçant le bannissement de l'éther méthyltertiobutylique comme additif dans l'essence afin de réduire la pollution de l'eau

Les représentants suppléants sont invités à examiner et à parachever la réponse du Conseil sur cette question, en tenant compte de l'ébauche de réponse proposée par les États-Unis.

DOCUMENTS :

- a) Lettre du Sierra Club du Canada, du Conseil des Canadiens et de Greenpeace Canada et coll. en date du 28 juin 1999
- b) Accusé de réception de la directrice exécutive de la CCE en date du 29 juillet 1999
- c) Ébauche de réponse révisée (sera distribuée par les États-Unis)

Point 9 Rapport annuel de 1998

Conformément à l'article 12 de l'ANACDE, le Secrétariat présentera l'ébauche du rapport annuel de la CCE pour l'année 1998. Les représentants suppléants sont invités à approuver un calendrier d'approbation et de publication de ce rapport.

DOCUMENT :

- Rapport annuel de 1998 et calendrier

Point 10 Approbation de la version espagnole des règles de la CCE

Les représentants suppléants sont invités à approuver la version espagnole des règles de la CCE ainsi que les changements linguistiques apportés aux versions anglaise et française.

DOCUMENTS :

- a) Règles de procédure du Conseil
- b) Règles de gestion financière
- c) Règles de procédure du CCPM
- d) Règles sur l'emploi

Point 11 Autres questions

Au moment d'établir le présent ordre du jour, le Secrétariat n'avait aucune question à inscrire sous ce point.

Point 12 Prochaines sessions des représentants suppléants

Comme en ont convenu les représentants suppléants au cours de la session n° 99-08, un atelier sur l'environnement et le commerce se tiendra le 13 décembre 1999 au Secrétariat de la CCE. Cet atelier sera suivi, le 14 décembre, d'une réunion des fonctionnaires de l'environnement et du commerce en vertu du paragraphe 10(6) de l'ANACDE. Les Parties examineront le calendrier de ces réunions et confirmeront la participation gouvernementale durant ces deux jours.

En outre, pour permettre aux Parties et au Secrétariat de planifier efficacement leurs activités en 2000, les représentants suppléants sont invités à examiner le projet de calendrier des sessions pour l'an prochain.

DOCUMENT :

- Projet de calendrier des sessions des représentants suppléants en 2000 (à distribuer)

C/C.01/98-08/PLAN/01/Rev.6

Point 13 Réunion avec des représentants nationaux des programmes de RRTP (le 19 novembre, de 13 h à 15 h)

Afin de donner suite aux discussions du Conseil à Banff, et tel qu'ils en ont convenu au cours de leur session n°99-08, les représentants suppléants rencontreront, dans l'après-midi du 19 novembre, les principaux fonctionnaires en charge des programmes de registre de rejets et de transferts de polluants (RRTP). Ces fonctionnaires dresseront un tableau complet du Projet de RRTP aux représentants suppléants.

DOCUMENT :

- Projet d'ordre du jour en vue de la réunion conjointe avec les représentants nationaux des programmes de RRTP (à distribuer)

Point 14 Réunion avec des représentants du Groupe de travail sur la GRPC (le 19 novembre, de 15 h à 17 h)

Comme ils en ont convenu au cours de leur dernière session, les représentants suppléants rencontreront, dans l'après-midi du 19 novembre, les principaux représentants du Groupe de travail sur la gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC) afin de discuter de l'ensemble de la mise en œuvre du Projet de GRPC, notamment des aspects budgétaires et du volet consacré au renforcement des capacités.

DOCUMENT :

- Projet d'ordre du jour en vue de la réunion conjointe avec les représentants du Groupe de travail sur la GRPC (à distribuer)

Point 15 Levée de la séance

Le président est invité à lever la séance.

Notes du compte rendu de la directrice exécutive
Session des représentants suppléants
des 10 et 11 février 2000

PROGRAMME

Environnement et commerce

Permettez-moi de commencer en soulignant les progrès importants que les Parties ont réalisés au cours de la réunion que les fonctionnaires de l'environnement et du commerce ont tenu en décembre, en vertu du paragraphe 10(6) de l'ANACDE. Nous sommes convaincus que les quatre décisions qui y ont été prises constituent un pas notable en vue d'appliquer le genre de coopération institutionnelle que préconise ce paragraphe de l'accord parallèle à l'ALÉNA, à savoir : 1) que les Parties donneront au Secrétariat trois exemples chacune de la manière dont le principe de précaution est appliqué dans le cadre de leur réglementation nationale; 2) que le Secrétariat entreprendra des travaux techniques en matière d'écoétiquetage, et qu'il en rendra compte aux Parties au cours des prochains mois; 3) que la CCE se réunisse, au cours des prochains mois, avec les groupes de travail compétents de la Commission du libre-échange (CLÉ) de l'ALÉNA qui s'occupent d'étiquetage; 4) que la CCE organise un deuxième atelier d'experts en mai, au Mexique, immédiatement avant la prochaine réunion de ces fonctionnaires de l'environnement et du commerce.

Notre emploi du temps est très serré. Nous avons communiqué avec toutes les Parties afin que chacune d'elles nous fasse part des trois exemples en question. Je voudrais à nouveau mentionner que si vous voulez avoir quelque chose à examiner au mois de mai, il faudrait que vous nous fassiez parvenir ces exemples au cours des deux prochaines semaines. Cela s'applique également à l'organisation d'une réunion conjointe avec la CLÉ, ainsi qu'à celle d'un autre atelier. En ce qui nous concerne, nous allons de l'avant, comme cela nous a été demandé, en compilant des données techniques sur les critères des programmes d'écoétiquetage et d'homologation en Amérique du Nord. Plus vite nous fixeront une date pour cette réunion conjointe, mieux ça sera. M. Scott Vaughan a offert d'aider les Parties, si elles le désirent, à trouver des exemples dans leur pratique à l'échelle nationale.

Le deuxième point important dont je voudrais vous faire part concerne les préparatifs du Symposium sur les liens entre l'environnement et le commerce. La date limite de présentation des exposés est échuë et nous commençons à examiner les propositions reçues. Je me permets de rappeler qu'au cours de discussions antérieures, le Canada et les États-Unis ont exprimé le désir de présenter un document dans le cadre de ce symposium. Je vous serais reconnaissante de nous dire si vous avez encore cette intention et, dans l'affirmative, de nous en mentionner le sujet ainsi que les méthodes appliquées. Je suggérerais, conformément aux règles établies, que les gouvernements qui désirent faire un exposé nous le fassent parvenir par écrit afin que les participants puissent en prendre connaissance avant la tenue du Symposium. J'espère avoir quelques dates à vous

proposer au cours de la semaine prochaine; nous envisageons de tenir le Symposium durant la deuxième moitié d'octobre.

Voici quelques autres points. En premier lieu, les préparatifs de la réunion sur le café d'ombre, qui se tiendra à la fin mars à Oaxaca, vont bon train. Les différents acteurs au sein de ce marché font preuve de beaucoup d'intérêt et nous axerons les efforts sur l'étiquetage et l'homologation ainsi que sur la reconnaissance mutuelle et le financement. Nous accordons une grande importance à ce domaine, d'une part, parce que ce type de café représente indéniablement un marché important et qu'il constitue un exemple probant de la relation que la conservation de la biodiversité peut avoir avec l'utilisation durable, et, d'autre part, parce que les leçons tirées des travaux sur le café d'ombre sont fructueuses lorsque l'on examine d'autres liens qui font l'unanimité entre tous les intervenants. Il s'agit de l'objectif initial de ce projet. Dans un laps de temps très court, la CCE s'est mise à jouer un rôle important dans le domaine des biens et des services écologiques. À titre d'exemple, la semaine dernière, la société Dunkin Donuts nous a fait part de son intention de vendre éventuellement du café d'ombre dans ses milliers de succursales.

Nous envisageons la réalisation d'activités dans les domaines de l'écotourisme et du commerce des espèces sauvages, en bonne partie à la lumière de l'expérience que nous avons acquise relativement au café d'ombre. En ce qui concerne les espèces sauvages, il y a deux semaines, le groupe de travail gouvernemental a convenu que la CCE se penche sur la conservation et l'utilisation durable d'une espèce, le palmier, y compris son commerce, et nous sommes en train d'intégrer ces travaux à ceux portant sur la biodiversité.

En dernier lieu, il faut que vous sachiez que l'ébauche du rapport sur le Mécanisme de développement écologique (MDE) est censé être prêt au début d'avril. Nous commençons maintenant à voir à quel point les leçons tirées de l'établissement de ce rapport, lequel se concentre sur les possibilités qu'offre le MDE dans les secteurs de l'électricité, de la gestion des terres, notamment en foresterie et en l'agriculture, et de la sidérurgie, peuvent être intégrées dans les travaux de la CCE visant à cerner des possibilités financières dans le secteur de l'environnement.

Biodiversité

Les travaux progressent rondement en vue d'élaborer une approche stratégique applicable aux travaux de la CCE dans le domaine de la conservation de la biodiversité. Les Parties ont reçu la première ébauche d'un sommaire de rapport préliminaire, intitulé *Securing the Continent's Biological Wealth: Towards Effective Biodiversity Conservation in North America*. Ce rapport constitue le fondement analytique qui permettra d'élaborer la stratégie de la CCE relative à la conservation de la biodiversité. Les conclusions du rapport seront présentées aux fonctionnaires des trois organismes chargés des espèces sauvages à la prochaine réunion du comité trilatéral qui se déroulera au Texas, les 15 et 16 février. Ces fonctionnaires seront appelés à examiner les conclusions et les recommandations en vue de prioriser les étapes que propose le rapport. Une ébauche du

rapport sur quinze espèces suscitant des préoccupations communes en matière de conservation sera également distribuée aux Parties et aux membres du comité trilatéral pour fin d'examen. Au cours de cette réunion, nous espérons cerner une série de mesures que la CCE pourrait prendre de concert avec le comité trilatéral. Au nombre des activités de la CCE qui feront l'objet d'un examen par les membres du comité trilatéral, on compte celles du Groupe d'étude sur l'application des lois sur les espèces sauvages (NAWEG) et du Réseau d'information sur la biodiversité en Amérique du Nord (RIBAN).

Les trois comités nationaux sur l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord (ICOAN) ont été constitués, et leurs dirigeants ont été nommés; ces comités sont largement reconnus au sein des ONG et des universités. Deux des trois coordonnateurs nationaux ont été nommés, il s'agit de M. Humberto Berlanga, l'ex-directeur du bureau des espèces sauvages au Mexique, et de M. David Pashley, le vice-président de l'organisation *American Bird Conservancy*. Au Canada, le directeur du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS), M. Kenneth Cox, assume les fonctions de coordonnateur national en attendant que ce poste soit comblé. Voir la liste en annexe des membres des comités nationaux de l'ICOAN.

Polluants et la santé

Le Groupe de travail sur la gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC) a examiné les commentaires des ONG, des gouvernements étatiques et provinciaux et d'autres organismes sur l'ébauche du Plan d'action régional nord-américain (PARNA) relatif au mercure, et y a apporté les dernières modifications. Le Secrétariat propose de présenter ce PARNA au public et de le publier officiellement lors de la session ordinaire du Conseil, au mois de juin.

Dans l'intervalle, les travaux de mise en œuvre de la première phase de ce PARNA sont en cours. L'*Instituto Nacional de Ecología* organise une réunion d'experts sur le mercure, à Querétaro, afin qu'elle coïncide avec la réunion du Groupe de travail sur la GRPC qui se tiendra également dans cette ville, parallèlement à la première réunion du groupe responsable de l'établissement d'un PARNA sur la surveillance et l'évaluation environnementales. La CCE travaille également de concert avec des fonctionnaires de l'Ontario et du Mexique afin de faciliter le prêt, à ce pays, de matériel de pointe pour épauler les efforts d'évaluation des concentrations de mercure sur son territoire.

Le groupe consultatif sur le projet de registre des rejets et des transferts de polluants (RRTP) se réunira à Arlington, en Virginie, le 28 février 2000. Il tiendra compte de l'opinion et des commentaires des représentants du secteur privé et des ONG dans le prochain rapport *À l'heure des comptes*.

La première conférence nord-américaine des gestionnaires étatiques et locaux du domaine de la qualité de l'air se déroulera en Caroline du Nord, au début d'avril. Outre le fait d'offrir aux fonctionnaires des trois pays chargés de la qualité de l'air d'examiner des questions importantes suscitant des préoccupations communes, cette conférence aidera la

CCE à cerner des thèmes et des possibilités de coopération cadrant avec son programme de travail et dont elle pourrait tenir compte dans son plan de programme pour 2001.

Droit et politiques de l'environnement

Étant donné que le Groupe de travail sur la coopération en matière d'application et d'observation de la législation environnementale vous a déjà fait un exposé ce matin, je n'ai pas besoin de vous faire part des travaux qu'il accomplit.

État des communications visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE :

L'état du traitement de treize communications est le suivant :

- Constitution d'un dossier factuel. Le Secrétariat est en train de constituer un dossier factuel, tel que l'en a chargé le Conseil, à la suite de la communication n° 97-001 émanant de *B.C. Aboriginal Fisheries Commission* et coll.
- Attente de directives du Conseil en vue de la constitution éventuelle de deux dossiers factuels.
- Le 19 juillet 1999, le Secrétariat a informé le Conseil qu'il estimait que la communication n° 97-006, émanant de *The Friends of the Oldman River*, justifiait la constitution d'un dossier factuel. Il lui a également signalé, en vertu du paragraphe 10(2) des Lignes directrices relatives aux communications sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE, avoir porté cet avis au registre des communications ainsi qu'au dossier public le 23 août 1999. Comme le prescrit le paragraphe 15(2) de l'ANACDE, « le Secrétariat constituera un dossier factuel si le Conseil, par un vote des deux tiers, lui en donne instruction ».
- Le 29 octobre 1999, le Secrétariat a informé le Conseil qu'il estimait que la communication n° 97-003, émanant du Centre québécois du droit de l'environnement, justifiait la constitution d'un dossier factuel. Il lui a également signalé, en vertu du paragraphe 10(2) desdites Lignes directrices, avoir porté cet avis au registre des communications ainsi qu'au dossier public le 3 décembre 1999. Comme le prescrit le paragraphe 15(2) de l'ANACDE, « le Secrétariat constituera un dossier factuel si le Conseil, par un vote des deux tiers, lui en donne instruction ».
- Examen de sept communications afin de déterminer si elles justifient la constitution d'un dossier factuel.
Il s'agit : d'une communication visant le Canada (n° 98-004 / *Sierra Club of British Columbia* et coll.); d'une communication visant les États-Unis (n° 98-003 / *Department of the Planet Earth* et coll.); de cinq communications visant le Mexique (n° 97-007 / *Instituto de Derecho Ambiental*, n° 98-007 / *Environmental Health Coalition* et coll., n° 98-006 / *Grupo Ecológico Manglar A.C.*, n° 98-005 / *Academia Sonorense de Derecho Humanos*, et n° 97-002 / *Comité Pro Limpieza*

del Río Magdalena). Toutes ces communications sont examinées en fonction de la réponse de chaque Partie visée afin de déterminer si elles justifient la constitution d'un dossier factuel. En vertu de l'alinéa 21(1)*b* de l'ANACDE, le 13 septembre 1999, le Secrétariat a demandé des renseignements supplémentaires au Mexique concernant la communication n° 97-002 reçue du *Comité Pro Limpieza del Río Magdalena*, mais il n'a pas encore obtenu de réponse à ce sujet.

- Attente de la réponse d'une Partie à l'égard d'une communication. Les États-Unis sont censés fournir une réponse d'ici mars 2000 à la suite de la communication n° 00-001 émanant de *Alliance for the Wild Rockies* et coll.
- Examen de deux communications en vertu du paragraphe 14(1) de l'ANACDE. Le 27 janvier 2000, M^{me} Rosa María Escalante a déposé une communication (n° 00-001) visant le Mexique que le Secrétariat est en train d'examiner afin de déterminer si elle satisfait aux critères énoncés au paragraphe 14(1). Le 18 octobre 1999, la société Methanex a déposé une communication (n° 99-001) visant les États-Unis que le Secrétariat est en train d'examiner afin de déterminer si elle satisfait aux mêmes critères.

Le tableau en annexe illustre l'état du traitement de chaque communication.

FONDS NORD-AMÉRICAIN POUR LA COOPÉRATION ENVIRONNEMENTALE (FNACE)

Depuis sa création, le FNACE a octroyé 127 subventions, pour un montant total de 4,8 millions de dollars américains, afin de réaliser des projets communautaires. Quatre-vingt-six d'entre eux ont été exécutés et 41 sont encore en cours. En 2000, il est prévu d'entreprendre une évaluation du FNACE et des projets qu'il a financés jusqu'à présent. Nous envisageons de faire part au Conseil des premiers résultats de cette évaluation lors de sa session ordinaire du mois de juin.

L'appel de propositions pour 2000 a été publié au début du mois de janvier. Les propositions peuvent être déposées jusqu'au 31 mars 2000 et elles doivent viser des projets ayant l'un des objectifs suivants : 1) La mise en relation de la conservation de la biodiversité avec le commerce de produits et de services écologiques; 2) L'élargissement de l'accès du public à l'information, aux processus décisionnels et à la justice environnementale relativement aux polluants et à la santé. Les subventions octroyées feront l'objet d'une annonce à la fin juin.

COMMUNICATIONS

Je voudrais attirer votre attention sur l'établissement du rapport annuel. Étant donné que les Parties ont récemment approuvé le rapport annuel de 1998, nous sommes maintenant en mesure de le publier. Cela signifie que nous pourrions en expédier des exemplaires au tout début de mai 2000. Je sais que vous conviendrez que nous pouvons et devrions faire mieux en distribuant ce rapport plus rapidement. Un des plus importants facteurs du

retard à publier nos rapports annuels est le non respect des échéances fixées en vue de fournir l'information à intégrer dans ces rapports et d'examiner leur contenu. Le calendrier d'exécution en annexe donne le détail des étapes d'établissement de ce rapport annuel de 1998. J'ai examiné le processus de publication avec des membres du personnel du Secrétariat, et le calendrier qu'il ont établi tient compte des contraintes temporelles auxquelles ont fait face les Parties, et il les pondère par la nécessité de publier les rapports annuels dans les délais prévus. Vous trouverez, ci-joint, le calendrier d'exécution du rapport annuel de 1999 que propose le Secrétariat. Étant donné que vous vous êtes engagés à respecter ces échéances, nous serons en mesure de publier ce rapport en décembre 2000.

Vous devez vous rappeler avoir reçu copie d'une lettre rédigée par huit organisations qui soulignaient leurs préoccupations à l'égard de présumées infractions aux droits de la personne au Chiapas, le 22 décembre dernier. Cette lettre a été présentée au Secrétariat par un groupe de 35 protestataires qui ont occupé la réception durant deux heures et demie en exprimant leurs opinions sur l'ALÉNA et les droits de la personne. Vous trouverez en annexe la copie d'un article de La Presse sur cet événement.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Je voudrais rappeler à votre attention que l'absence d'accord concernant le remboursement d'impôts entre les organismes gouvernementaux des États-Unis expose les ressortissants de ce pays qui travaillent à la CCE à l'incertitude en ce qui a trait à leur situation fiscale. De plus, un grand nombre d'employés américains qui maintiennent une résidence aux États-Unis, conformément à l'accord de siège entre la CCE et le Canada, ne sont pas considérés comme étant à l'emploi d'une organisation internationale, et ne sont par conséquent pas enregistrés comme tels auprès du département d'État américain. Cette situation soulève des questions quant à la validité des revendications du personnel américain de la CCE en matière de résidence.

Le gouvernement du Québec nous a fait parvenir une nouvelle version de son entente avec la CCE. Nous en avons fait parvenir copie au gouvernement du Canada, le 28 janvier 2000, afin que celui-ci vérifie si les modifications apportées à cette entente donnent suite aux observations qu'il a formulées. Nous sommes impatients de savoir si ces changements répondent aux préoccupations actuelles.

M^{me} Martha Rosas a terminé son mandat au poste de gestionnaire de programme à la CCE et nous sommes rendus aux dernières étapes du processus de sélection pour combler ce poste. Il en est de même du poste de contrôleur qu'occupait M. Jack Person, et de celui de gestionnaire de programme dont la titulaire était M^{me} Sarah Richardson. Nous avons par ailleurs entamé un processus de recrutement afin de combler le poste de M. Nick Nikkila, qui nous quittera en mai 2000.

Nous avons reçu la contribution des États-Unis et du Canada pour le premier trimestre, et sommes en train de communiquer avec le Mexique pour obtenir son calendrier de

paiements. Nous sommes en voie de clôturer les comptes de 1999 et vous ferons parvenir sous peu le rapport financier du quatrième trimestre que nous transmettrons également aux vérificateurs.

SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL EN JUIN

Les préparatifs de la session ordinaire du Conseil vont bon train et les dates convenues sont les 12 et 13 juin 2000. Le lieu est encore à déterminer, mais dès que le Secrétariat le connaîtra, il pourra organiser les activités publiques qui entourent la session du Conseil. Le premier avis de cette session, qui exposera le programme et donnera des renseignements généraux, sera diffusé vers le 1^{er} mars 2000.

Un certain nombre d'éléments doivent être pris en considération afin de s'assurer que le public participera de façon satisfaisante. Il s'agit notamment : de la possibilité d'entreprendre des discussions de fond; de la manière dont le public échangera avec les ministres et les membres du CCPM; des ateliers qui se tiendront sur place; de l'aide financière aux participants. Le CCPM a proposé pour thème « La santé des enfants et l'environnement ». Le Secrétariat a pris note de cette proposition en soumettant à l'approbation du Conseil la tenue d'un atelier spécial sur ce sujet, parallèlement à la session. Cela permettrait de lancer une discussion de fond sur certains aspects des travaux de la CCE. Je vous donnerai de plus amples renseignements sur ces questions lorsque vous examinerez le programme du Conseil, soit un peu plus tard au cours de la présente séance.

Divers

En dernier lieu, je vous remets une illustration de la pièce commémorative qu'émettra le Trésor mexicain et que l'on pourra se procurer dans les banques. L'*Instituto de Ecología de Guanajuato* assumera les frais de frappe de cette pièce, et si sa vente permet de faire du profit, celui-ci servira à financer directement les efforts de remise en état du réservoir Silva. Cette pièce porte le logo de la CCE en reconnaissance du soutien que celle-ci a apporté à la restauration et la conservation des terres humides.